



EMPLOIS D'ÉTÉ - RÈGLEMENT

Responsable du service technique : Christophe NIETO (06.32.50.03.10)

- **HORAIRES DE TRAVAIL** : 20 H par semaine

LUNDI – MARDI – MERCREDI – JEUDI – VENDREDI

LE MATIN de 8 h à 12 h

>> Rendez-vous devant les garages communaux

- **TENUE DE TRAVAIL ADAPTÉE** :

Pour travaux extérieurs : *vieux pantalon – chaussures fermées – pas de bijoux...*

- **FEUILLE DE PRÉSENCE** :

Vous devrez indiquer chaque jour le nombre d'heures travaillées, et remettre cette feuille signée en mairie à la fin du contrat, pour permettre l'édition du bulletin de salaire.

- **SÉCURITÉ** :

Si le contexte sanitaire l'exige, vous vous engagez :

- à porter les équipements de protection individuelle que nous vous fournirons ;
- à appliquer les gestes barrières et les règles de distanciation physique ;
- à respecter les consignes de sécurité qui vous seront données.

*En fonction de l'évolution de la situation, les consignes pourront être renforcées ou allégées.
Dans tous les cas, vous devrez respecter les consignes de sécurité données.*

NOM Prénom :

Accepte les conditions du présent règlement

Signature :